

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal  
du 12 septembre 2017

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (30/06/2017), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

**VOTE DES DELIBERATIONS**

➤ **OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAIL EN 2018**

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 portant sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », vu la délibération-cadre du conseil métropolitain n°17C0618 du 1<sup>er</sup> juin 2017 actant la position de la Métropole Européenne de Lille (MEL) concernant les dérogations octroyées par le Maire au principe de repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2018, considérant qu'il revient au Maire de prendre, avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1, un arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier des ouvertures dominicales autorisées, considérant le calendrier des ouvertures retenues par la MEL,

le Maire, propose au conseil les dates d'ouverture dominicale des commerces de détail en 2018 comme suit :

- les 2 premiers dimanches des soldes (14 janvier et 1<sup>er</sup> juillet 2018),
- le dimanche précédant la rentrée des classes (2 septembre 2018),
- les 4 dimanches précédant les fêtes de fin d'année (2, 9, 16 et 23 décembre 2018),
- le dernier dimanche de l'année (30 décembre 2018).

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable aux dates ainsi proposées.

➤ **CRÉATION D'UNE ENTENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE ENTRE LES VILLES DE LYS-LEZ-LANNOY ET LANNOY**

En période de fortes contraintes économiques, les collectivités sont incitées à expérimenter de nouveaux modèles de gestion.

La création d'un marché répond aux besoins de consommation d'une population mixte et elle est un enjeu :

- économique pour les communes,
- social qui combine lieu de consommation et lieu d'échanges du quartier,
- de santé publique avec une amélioration de l'offre alimentaire de proximité,
- de sécurité par rapport au lieu d'implantation du marché.

Les marchandises proposées complètent l'offre commerciale existante et permettent de valoriser le savoir-faire des producteurs locaux. C'est pourquoi la ville de Lys-lez-Lannoy et la ville de Lannoy ont souhaité engager la mise en œuvre d'un marché hebdomadaire. Le lieu retenu pour son implantation par les 2 villes se situe sur la place Dinah Derycke, rue Jules Guesde à Lys-lez-Lannoy. Le marché se tiendra tous les vendredis de 14h à 19h, à partir du 15 septembre 2017.

Aux termes de l'article L5221-1 du CGCT, une entente intercommunale (accord conventionné entre 2 villes dans l'objectif de s'organiser entre elles) peut être créée entre ces 2 villes.

Les questions d'intérêts communs seront débattues dans des conférences où chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres. Les décisions ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par les conseils municipaux.

Ce partenariat intercommunal permettra ainsi aux communes de Lys-lez-Lannoy et de Lannoy de contribuer à la création d'un marché commun et de mutualiser le coût de fonctionnement de celui-ci. Il sera fait appel à un prestataire de service afin d'animer et d'augmenter les performances de ce marché pour une période d'un an. Le conseil, après en avoir délibéré, décide,

- d'approuver ce projet de mise en œuvre d'un marché hebdomadaire entre les 2 villes,
- d'autoriser le Maire à signer la convention annexée et tous les documents nécessaires à sa réalisation.

➤ **CRÉATION D'UNE ENTENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE ENTRE LES VILLES DE LYS LEZ LANNOY ET LANNOY – DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Vu la délibération précédente, le conseil municipal a approuvé la création d'une entente intercommunale entre les villes de Lys-lez-Lannoy et Lannoy pour la création d'un marché hebdomadaire. La conférence de l'entente est composée des commissions spéciales de chaque conseil municipal. Leurs membres sont désignés selon les modalités de l'article L. 5221-2 du CGCT. Les questions d'intérêts communs seront débattues dans des conférences où chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres de chaque commune. Les décisions ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par les conseils municipaux. Il convient donc pour ce partenariat intercommunal de procéder à l'élection de trois membres qui composeront la commission spéciale. Sont ainsi désignés : Michel Bourgois, Michel Colin et Guy Sysau.

➤ **INDEMNITÉ « DE CHAUSSURES ET DE PETIT ÉQUIPEMENT »**

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 28 septembre 1994, le conseil municipal a décidé l'octroi de l'indemnité « de chaussures et de petit équipement » à l'ensemble du personnel administratif. Cette indemnité est versée annuellement. Les taux annuels sont fixés par l'arrêté ministériel du 31 décembre 1999 et non pas été modifiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 :

- indemnités de chaussures : 32,74 €
- indemnité de petit équipement : 32,74 €

Le Maire propose d'étendre le versement de la prime « Indemnité de chaussures et de petit équipement » aux agents titulaires relevant des cadres d'emplois des filières culturelle et animation selon les modalités suivantes :

- indemnité de petit équipement : taux 100 %
- période de versement annuel : décembre

Le conseil, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.
- dit que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

➤ **TARIFICATION DE LA SORTIE CULTURELLE DU 23/11/2017**

A l'approche de la sortie culturelle organisée par la commission municipale « Lannoy à vos côtés » le 23 novembre 2017, le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs des participants. Il propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Lannoyens de 65 ans et plus : 5 €
- Lannoyens de - de 65 ans : 17 €
- Non Lannoyens : 17 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs proposés.

➤ **CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ANIMATIONS ET DE MANIFESTATIONS CULTURELLES ENTRE LES VILLES DE LYS-LEZ-LANNOY ET LANNOY**

Aux termes de l'article L2121-29 du CGCT, le conseil municipal dispose d'une compétence générale de droit commun pour régler par délibérations les affaires de la commune. Cette compétence générale offre à un conseil municipal la possibilité d'intervenir dans tout domaine, dans un but d'intérêt public local. La commune étant libre de choisir le mode de gestion de ses services publics ; elle peut faire appel au concours d'une autre collectivité pour assurer un service public. Il en résulte que des conventions peuvent être conclues entre plusieurs communes pour assurer la mise en œuvre d'une mission de service public. En période de fortes contraintes économiques, les collectivités sont incitées à expérimenter de nouveaux modèles de gestion. C'est pourquoi la ville de Lys-lez-Lannoy et la ville de Lannoy ont souhaité engager la mise en œuvre d'animations et de manifestations culturelles communes. Les modalités de collaboration sont définies dans la convention jointe en annexe ou des conventions spécifiques à un événement. Le conseil, après en avoir délibéré, décide,

- d'approuver ce projet de coopération entre les 2 villes en matière d'animations et de manifestations culturelles,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions et tous les documents nécessaires à sa réalisation.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### PÔLE LANNOY, VILLE DE PROJETS

Le Maire informe le conseil municipal que, par arrêté du Préfet en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Michel Bourgois est nommé délégué de l'administration au sein des commissions administratives chargées de procéder à la révision des listes électorales pour l'année 2018.

Il évoque également le projet d'aménagement de la Sci Fermière de Lannoy, propriétaire de l'ancien magasin DIA. Il informera les conseillers municipaux de l'évolution du dossier en fonction des suites données par le propriétaire.

Puis, il rappelle que, lors du dernier conseil municipal, le conseil a voté, à l'unanimité, pour le projet 3 concernant l'aménagement intérieur d'Athéna Forum. Celui-ci permettra de relocaliser toutes les activités « jeunesse » au sein de la maison des associations. C'est le cabinet « Archillille » qui a été choisi pour mener à bien les travaux.

Enfin, suite aux problèmes du réseau informatique et de téléphonie de la mairie, il y a lieu de revoir totalement le concept. Deux sociétés ont été retenues : Koméo et Alyance. Les travaux devraient débuter ce dernier trimestre de l'année.

### PÔLE LANNOY, VILLE VERTE

**Pierre Dollet informe le conseil municipal sur :**

- ✓ les sens de circulation du quartier S' Sauveur,
- ✓ l'aménagement d'une aire de Jeux pour les enfants de 2 à 8 ans, parc des Croisiers,
- ✓ le renouvellement du tapis de recouvrement rues du Haut Jardin, Monplaisir et Jean-Baptiste Deffrennes programmé par la MEL pour la mi-novembre 2017.

### PÔLE LANNOY, À VOS CÔTÉS

**Michel Bourgois fait un état des lieux sur :** l'accessibilité. Sur 57 commerces lannoyens accueillant du public : 9 ont déposé leur attestation d'accessibilité, 8 ont sollicité une dérogation.

Il informe que dans le cadre de la cellule de veille contre les violences faites aux femmes, un ciné-débat est organisé le jeudi 17/11, à l'Éden de Lys-lez-Lannoy, sur le film « le paradis des bêtes ».

Concernant la politique en faveur des seniors, il rappelle qu'un calendrier spécial seniors a été créé dans le bulletin municipal :

- des activités sont proposées avec nos partenaires Les Aulnes, La Marque et Les Orchidées.

De plus, il informe que :

- 10 séances « ateliers équilibre », réalisées par l'Ecole du Mouvement, sont offertes par le CCAS pour 16 Lannoyens,
- une sortie au « Louvre-Lens » est prévue le 23/11,
- 4 Lannoyens bénéficient des services de l'association Unis-cité accompagnée par le CCAS de Hem.

Il présente enfin, les activités proposées dans le cadre de la Semaine bleue du 2 au 8/10.

### PÔLE LANNOY, DEMAIN

**Emmanuel Ricouart informe le conseil municipal que :**

- les retours des Alsh « Juillet » et « Août » sont très bons. Le spectacle de fin de centre fut également un succès,
- le tournoi de figurines des 2 & 3/09 a accueilli 30 participants
- les allumoires se dérouleront le 7/10, le cortège sera emmené par Atabak, groupe de percussions

Fait à Lannoy, le 18 septembre 2017

Michel Colin,



Maire,

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille